



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX  
EXTERNALISÉS

Solliès-Pont, le 15 JUIN 2022

## ARRÊTÉ

### Temporaire de travaux, de réservation d'emplacements et de restriction de circulation sur trottoir

N° Départ : 838/2022/287/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** la demande :

- du **13/06/2022**,
- de l'entreprise **Les Compagnons de Castellane** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de réservation d'emplacements et de restriction de circulation sur trottoir,
- nature des travaux : rénovation de la façade de l'église,
- lieu : **tout autour de l'église, avenue de La Liberté, allée George Durando, place général De Gaulle, rue de la serre et parking Rezzonico pour la base de vie à Solliès-Pont**,
- date des travaux : **du 16/06/2022 au 30/10/2022**.

**Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

**Considérant** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **tout autour de l'église, avenue de La Liberté, allée George Durando, place général De Gaulle, rue de la serre et parking Rezzonico pour la base de vie à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

# Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux est accordée à l'entreprise **Les Compagnons de Castellane**, pour des travaux cités dans sa demande, **tout autour de l'église, avenue de La Liberté, allée George Durando, place général De Gaulle, rue de la serre et parking Rezzonico pour la base de vie à Solliès-Pont**,  
- durée : **du 16/06/2022 au 30/10/2022.**
- Article 2 :**
- Le pétitionnaire mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux,
  - un périmètre de sécurité sera installé tout autour de l'église en fonction des phases du chantier,
  - la circulation piétonne sera maintenue mais déviée sur le trottoir opposé,
  - pour l'installation de l'échafaudage, la circulation sur l'avenue de la Liberté pourra être modifiée. Un alternat sera mis en place par l'entreprise **Les Compagnons de Castellane**,
  - pour les besoins du chantier, les emplacements du marché pourront être modifiés,
  - le stationnement sur le parking Rezzonico sera interdit pour l'installation de deux algecos et une zone de stockage (voir plan),
  - la police municipale sera chargée de positionner les panneaux d'interdiction de stationner,
  - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**
- l'entreprise **Les Compagnons de Castellane** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
  - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'entreprise **Les Compagnons de Castellane**,
  - les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20 heures et 7 heures.
- Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**
- Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 6 :** Tout véhicule en infraction sera verbalisé et passible d'une mise en fourrière.
- Article 7 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
  - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
  - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

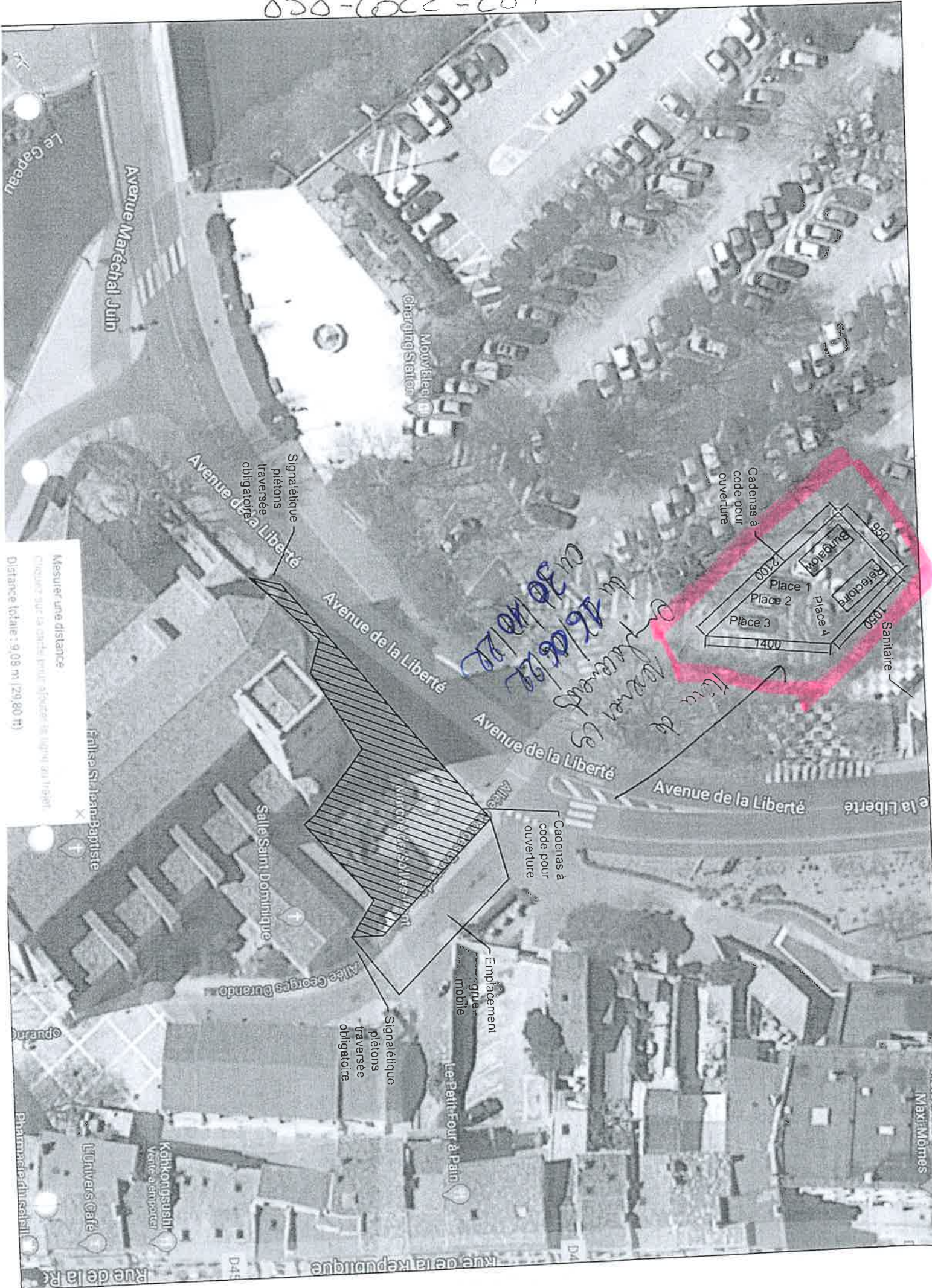
Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

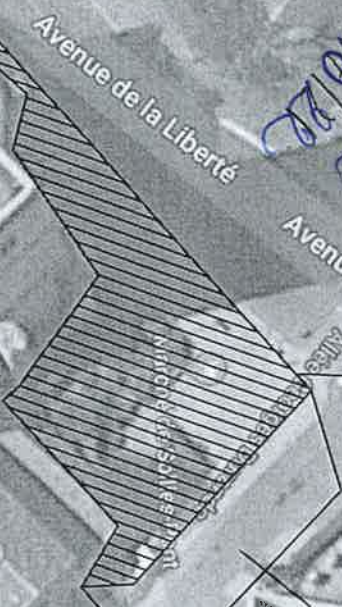
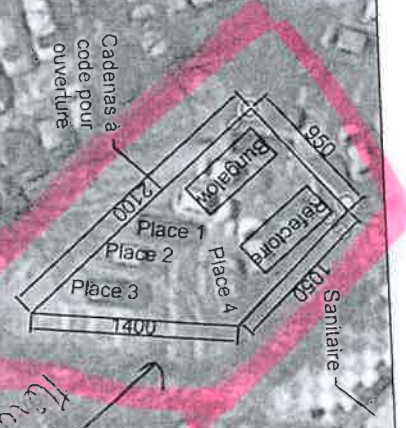
- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

838-2022-287



Mesurer une distance  
 Cliquez sur la carte pour afficher le surlin au trait  
 Distance totale : 9,08 m (29,80 ft)

*Handwritten blue notes:*  
 au 30/06/22  
 du 26/06/22  
 emplacement  
 du mouvement



Rue de la République

Avenue Maréchal Juin

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

Avenue de la Liberté

